

CESU Accueil Familial... pour quelles avancées ?

La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 apporte quelques changements pour l'accueil familial. Par exemple, l'article L442-1 relatif au contrat d'accueil subit deux modifications.

Ainsi, les indemnités de sujétions particulières liées à la dépendance seront dorénavant référées au SMIC, ce qui est une bonne nouvelle.

Par contre, les accueillants familiaux pourront maintenant être rémunérés avec le CESU... Bonne nouvelle penserons certains ! Pas si sur à mon avis.

Tout d'abord, ce ne sera pas le CESU que tout le monde connaît et a déjà utilisé pour rémunérer quelques heures de ménage ou de jardinage. Non, il s'agit là d'un CESU créé spécifiquement pour l'accueil familial et qui n'ouvre toujours pas droit au chômage !

Alors me direz-vous, quel en est l'intérêt ?

Pour les accueillis cela signifie quand même la simplification de leur démarche, ce qui malgré tout est intéressant car de nombreux accueillis sont rebutés par tout l'aspect administratif d'une entrée en accueil familial. Donc de ce point de vue là, c'est en effet une bonne nouvelle. Pour les accueillants familiaux qui ont peur de ne pas être déclarés à l'URSSAF, c'est également une bonne nouvelle.

Mais pour notre statut d'accueillant familial, est-ce une bonne nouvelle ?

Pas si sur !

Demandez-vous qui est habituellement payé en CESU ? Les personnes qui font des petits boulots d'appoint, quelques

heures de ménage par ci, quelques heures de jardinage par là, un peu de bricolage ailleurs... Au fond, le CESU permet la rémunération de personnes qui n'ont pas de réel statut. Et c'est cela qu'on nous explique aujourd'hui en nous ouvrant ce CESU accueil familial, personne ne sait vraiment quel est notre statut...

Alors pour moi, le CESU accueil familial est loin d'être une réelle avancée car nous ne sommes toujours pas considéré comme de vrais travailleurs, et plus encore comme des travailleurs sociaux, ce que nous sommes pourtant !

Un statut nous permettra tout d'abord d'être considérés d'égal à égal avec certains travailleurs sociaux qui nous confient nos accueillis et qui souvent se cachent derrière le secret médical pour nous confier des personnes qui ne sont pas toujours adaptés à nos familles.

Un statut nous permettra d'être couvert par l'UNEDIC afin d'avoir enfin des droits ouverts au chômage en cas de perte de revenus.

Un statut nous ouvrira aussi une formation diplômante qui nous permettra d'exercer notre métier sur la durée sans être soumis à un renouvellement d'agrément tous les 5 ans.

Un statut nous permettra simplement d'être enfin intégré dans le code du travail !

Il est donc temps de comprendre, pour tous les accueillants familiaux, mais également pour tous les accueillis présents et futurs, qu'un véritable statut ne s'obtiendra que lorsque nous unirons nos forces au sein de nos associations.

Parce que, personnellement, quand demain j'aurai besoin d'une prise en charge, je souhaite avoir la possibilité d'intégrer une famille accueillante qui sera bien dans son métier, valorisée et reconnue, et qui pourra donc m'apporter le meilleur sans se soucier de son propre avenir professionnel

faute de véritable statut.

Claribel GIRBELLE, Présidente

Prévoir pour éviter l'urgence

Regardez autour de vous ! Connaissez-vous beaucoup de personnes dans votre entourage qui parlent facilement de ce qu'elles souhaitent lorsqu'elles seront « âgées » et peut-être dépendantes ? De même que l'on n'aime pas parler de sa future mort dont pourtant nous savons tous qu'elle est inéluctable, personne n'aime évoquer son éventuelle future dépendance...

Pourtant, malheureusement, qui peut être sûr d'en être à l'abri ? Et qui le prévoit, juste « au cas ou » ?

Il existe aujourd'hui des solutions pour prévoir cette éventualité, comme le mandat de protection future qui nomme la personne en qui l'on a toute confiance, qui sera donc comme un tuteur, qui prendra pour nous toutes les décisions nécessaires face à notre dépendance. Cela vaut même si l'on est encore jeune car nous ne sommes pas non plus à l'abri d'un handicap ou à un accident de la vie. Bien sûr, prévoir ne signifie pas que nous y passerons forcément ! Prévoir ne signifie pas obligatoirement devenir dépendant, c'est simplement prévoir l'imprévisible...

J'ai connu trop de gens qui pensaient avoir le temps et qui ne l'ont pas eu ! J'ai connu également bien des situations de crise dans des familles autour d'un parent devenu dépendant alors que rien n'était prévu !

Alors, sortons de notre réserve et pensons à prévoir...

Et prévoir, c'est aussi connaître les solutions qui existent et poser des choix. Personnellement, j'ai choisi l'accueil familial ! J'ai choisi d'en faire mon métier aujourd'hui, mais aussi de le défendre, le valoriser et le faire connaître, au cas ou j'en aurai besoin demain...

Et je rêve que de nombreuses personnes rejoignent nos associations pour améliorer ce qui demain va devenir une solution supplémentaire incontournable face à la dépendance liée à l'âge et/ou au handicap.

Alors, si vous aussi, vous souhaitez nous aider à valoriser cette alternative, rejoignez-nous en [adhérant](#) à l'association, ou pour tout renseignement, [contactez-nous](#) ! Et n'hésitez pas également à vous inscrire à notre News Letter afin de rester informé de l'actualité de notre association.

Claribel GIRBELLE, Présidente

ACCUEILLANT FAMILIAL : Plus qu'un métier, une passion !

Accueillir à son domicile à titre onéreux de 1 à 3 personnes âgées ou handicapées adultes n'est pas donné à tous le monde. Il faut, en plus des aptitudes logiques, une grande motivation qui va parfois être mise à rude épreuve. En effet, la première étape consiste après dépôt d'un dossier complet de demande d'agrément, à 4 mois d'enquête, de visites de psychologue, assistants sociaux et médecin du Conseil Général concerné. Ces visites sont parfois ressenties comme intrusives car, il faut

bien le reconnaître, en accueil familial les limites entre vie professionnelle et vie privée sont minces et difficiles à cerner.

Une fois l'agrément obtenu, on pourrait se dire que le plus dur est passé, il n'en est rien. Car il faut maintenant trouver des personnes à accueillir. Et bien que cette forme d'accueil plaise aux adultes handicapés ou âgés à qui il s'adresse, l'accueil familial n'est pour l'instant pas assez connu du grand public, pas suffisamment reconnu des politiques. (C'est d'ailleurs le seul métier à ma connaissance qui ne soit pas protégé par des droits Assedics en cas de perte d'emploi !) Le chemin est donc parfois long avant la signature d'un contrat entre accueillants familiaux et futurs accueillis.

Quand enfin une personne intègre une famille accueillante, il y a forcément un temps d'adaptation de part et d'autre. Ce temps apporte malheureusement parfois de nombreuses difficultés liées à une pathologie difficile à comprendre, quand ce n'est impossible à gérer et que personne n'a jugé bon d'expliquer ! Ce qui entraîne donc quelques fois l'échec de l'accueil.

Si, toutes ces étapes passées, chacun a trouvé ses marques, se partage alors une grande chaleur humaine, des moments simples mais empreints de tendresse, la vie d'une famille normale, mais qui a fait le choix de s'ouvrir à l'autre dans sa fragilité.

Il y aura bien sûr toujours le côté professionnel car il ne

faut pas l'oublier, c'est avant tout une prise en charge. Mais il est surtout question d'une alternative différente, sécurisante, rassurante et aussi familiale, chaleureuse, conviviale. Cet aspect n'est pas anodin car il entraîne pour tous un partage, un échange presque « comme à la maison ». Les enfants ou petits-enfants des accueillants apprennent à s'ouvrir à l'autre et à accepter sa différence. Les personnes accueillies se sentent utiles, importantes et sont impliquées dans le quotidien familial.

Pour certaines pathologies comme les troubles cognitifs (Alzheimer...) cette prise en charge semble la meilleure en cas d'impossibilité de maintien à domicile, car elle respecte les habitudes et les rythmes des personnes déjà grandement perturbées par la maladie elle-même. Il est alors question d'accepter ou d'adapter des rythmes plus lents, différents selon que le malade est prêt ou non à se lever, s'habiller, manger, se promener, participer à quelques activités ou simplement se reposer. Et avec un maximum de 3 personnes accueillies, l'accueillant familial reste disponible pour répondre aux attentes et besoins de chacun. Ainsi, si le repas se prend à 13h au lieu des 12h30 initialement prévues, cela n'engendre aucun problème. Il y aura d'ailleurs des jours où tout se passe « tranquillement » et des jours où il faut plus de patience, d'attention, d'écoute, de douceur. Ceci est alors le rôle de l'accueillant qui reste avant tout un professionnel, mais dans un cadre plus porteur puisque familial.

Et bien que l'accueillant ne remplacera jamais la famille naturelle, un attachement se crée de part et d'autre, même lorsqu'il n'y a pas de communication verbale possible.

Certains accueillants acceptent parfois d'accompagner jusqu'au bout de la route celui qui s'en va doucement. C'est

avant tout un choix mûrement réfléchi entre accueillants, accueillis et familles, un choix et une route difficiles. Pourtant, ceux qui le vivent avouent en sortir grandit, malgré tout.

Puis, vient un autre accueil, une page se tourne, une autre s'écrit... L'accueil familial est un métier à part entière, un métier qui conjugue à la fois les compétences professionnelles et les compétences du coeur ! Il serait donc temps que les politiques se penchent sur ces professionnels hors du commun qui donnent bien plus que ce qu'on peut imaginer tant qu'on ne l'a pas expérimenté...

Claribel GIRBELLE, Présidente

Accueil Familial temporaire, séquentiel, de jour, de nuit, proposé aux malades Alzheimer

L'Accueil Familial répond à de nombreux besoins en terme de prise en charge des personnes dépendantes, qu'elles soient âgées ou handicapées. La loi du 5 mars 2007, dont les décrets sont paru au JO du 7 août 2010, ouvre clairement de nouvelles possibilités, qui, bien que déjà existantes, restaient plutôt discrètes.

Ainsi, aujourd'hui est-il possible de proposer de l'accueil de jour, voire pourquoi pas de nuit, afin d'offrir aux aidants le répit nécessaire à la continuité d'une bonne prise en charge.

L'association Famidac va encore plus loin en soutenant et

favorisant cet accueil.

Cette alternative, plus qu'intéressante pour les aidants naturels du fait d'une prise en charge dans des conditions quasi identiques au domicile, est aussi très appréciable pour les accueillants ayant choisi l'accueil à temps complet de ces malades. Car, et c'est primordial, les aidants ou les accueillants, qui somme toute restent très proches dans cette prise en charge, ont tous besoin de répit.

Famidac a bien compris l'enjeu, et n'encourage pas dans un premier temps, l'accueil à temps complet des personnes atteintes de troubles cognitifs, estimant à juste titre que les accueillants sont confrontés à deux problèmes de taille, le manque de formation et les difficultés de remplacements.

C'est donc dans cet objectif que cette association (qui vient de se voir octroyer par la Fondation Médéric Alzheimer un premier prix de 17 500€ pour ce faire) veut avant tout ;

- * privilégier et faire connaître l'accueil familial temporaire, séquentiel, de jour ou de nuit pour ces malades, alternative à l'institutionnalisation apportant un répit aux aidants;

- * favoriser l'information, la formation, le soutien des accueillants familiaux agréés ainsi que des aidants naturels;

- * et développer les partenariats avec des spécialistes des troubles cognitifs.

Si donc, en tant qu'accueillants, vous souhaitez proposer cette forme d'accueil, sachez que, non seulement c'est possible, mais surtout vous aurez très prochainement la possibilité d'avoir un soutien ou des informations sur la maladie d'Alzheimer, grâce à la mise en place par Famidac d'un forum dédié aux troubles cognitifs, ainsi que d'une permanence téléphonique organisée par les personnes bénévoles de l'association. Il y a également une rubrique Alzheimer (<http://www.famidac.fr/rubrique219.html>) qui offre déjà de nombreuses informations et recommandations aux personnes intéressées, et qui sera régulièrement complétée.

Au XXIème siècle, la maladie d'Alzheimer fait plus que jamais peur, par manque d'informations et de connaissances, à nous de changer cela et donc le regard des autres sur nos malades.

Claribel GIRBELLE, Présidente

Avec l'aimable collaboration d'Irène VERNET, Vice-Présidente de Famidac.

LA MALADIE D'ALZHEIMER EN ACCUEIL FAMILIAL

L'annonce d'un diagnostic de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés est un véritable Tsunami pour le malade et toute sa famille. Chacun essaye alors de réagir avec ses propres armes. Le malade en cachant autant qu'il le pourra ses difficultés, en essayant de se montrer au mieux de sa forme lors de sorties ou de visites, laissant seulement à ses aidants de voir sa réelle évolution, ce qui entraîne bien souvent une grande incompréhension de l'entourage général. Le ou les aidants essayeront quand à eux de minimiser les déficits, de trouver des raisons autres que la maladie elle-même, ils seront dans le déni, pour un temps du moins. Les « autres », ceux qui ne vivent pas avec le malade ne verront ou ne voudront pas voir, ils se raccrocheront à l'être aimé tel qu'ils l'ont toujours connu... Cette maladie inquiète, fais peur, dérange...

Il est très difficile de prendre en charge un malade Alzheimer, car cela implique de bien comprendre son fonctionnement. Quand une famille est dans l'impossibilité de s'occuper de son malade, quelles solutions ???

Je pense, pour ma part, et je ne suis pas la seule, que la meilleure prise en charge en dehors de la famille naturelle, sera en accueil familial. En effet, comment mieux respecter le rythme de vie d'un malade, sinon dans une famille...Cela permet au malade d'évoluer dans un environnement apaisant, chaleureux

et convivial. Malheureusement, ils sont encore trop nombreux à ne pas trouver de place en accueil familial, et pour cause ! La forte motivation nécessaire à cet accueil ne suffit pas.

Il y a donc plusieurs points important pour que l'aide apportée soit la plus qualitative possible :

Il est primordial pour un accueillant d'**être formé** à la spécificité de cette maladie. Savoir comprendre et gérer les angoisses, l'agressivité éventuelle... Tout cela ne peut s'improviser.

Il est également primordial de se sentir **soutenu, écouté**, conforté dans le quotidien qui apporte souvent son lot de surprises, pas toujours négatives d'ailleurs.

Bien que les accueillants soient tout à fait capable d'assumer ce rôle, un **passage infirmiers**, selon les besoins et l'évolution, permettra un regard extérieur, et évitera le huis clos.

La question du **remplacement** est essentielle. Il y a un proverbe qui dit : « Pour aller loin, ménage ta monture ! » Pour que l'accueil se passe dans les meilleures conditions, l'accueillant a besoin de souffler, se reposer, profiter de sa famille, de ses amis, tout en étant rassuré sur le bien-être de ses accueillis. Il lui faut donc un ou des remplaçants sérieux, professionnels. Mais il faut bien l'avouer, le salaire qui leur est proposé ne les incite pas à se bousculer au portillon. C'est donc souvent un parent, un ami, qui accepte cette tâche...

Il est possible aussi d'envisager un accueil de jour à un rythme convenu à l'avance, tant que c'est envisageable.

Enfin, faciliter l'**hospitalisation à domicile** dans de bonnes conditions revient à donner à chacun l'opportunité, quand cela est possible, d'un accompagnement de fin de vie digne, dans la chaleur d'un foyer attentionné, chaleureux et disponible. Toutefois, il est bien évident que ce ne doit pas être imposé à l'accueillant, il est important dans ce cas précis que ce soit un réel projet entre accueillant, accueilli et familles.

Au fond, l'accueillant et l'aidant ne sont pas si éloigné ... Mais leur bonne volonté ne suffit pas, les besoins en terme de formation, soutien, remplacements... sont les mêmes et sont la clé d'une prise en charge réussie.

J'ai eu la chance, pour ma part, de cotoyer plusieurs malades

Alzheimer, dont un qui a compté tout particulièrement puisque de ma famille et que j'ai accompagné au bout de sa route. Et au delà des difficultés, d'une prise en charge lourde, je retiens surtout une grande tendresse partagée...

Claribel GIRBELLE, Présidente

L'Accueil Familial : Un métier à part entière !

A l'heure actuelle, trop de conseils généraux, mais aussi d'accueillants eux-mêmes, prennent l'accueil familial comme un complément de revenus ! Ce n'est pas le cas. L'accueillant familial a la responsabilité des personnes qu'il accueille ! Il se doit d'être là 24h/24 et 365 jours par an, à moins de trouver un remplaçant, et de confiance ! Ce n'est pas, à mon avis, ce que l'on peut appeler un complément de revenus. Oui, certaines personnes deviennent accueillantes dans le but de compléter le salaire du conjoint, tout en préservant la vie de famille. Mais si ces mêmes personnes décident plutôt de travailler en maison de retraite ou dans n'importe quelle entreprise à temps partiel, cela ne s'appelle pas un complément de revenus, mais un travail avec salaire. Pourquoi donc en serait-il autrement pour les accueillants ? D'autant que nous travaillons à temps plein ! (voir :www.123travail.com ou www.en-consulte.com)

Bien sur, nous ne rentrons pas dans le code du travail ... enfin, cela dépend. En fait nous y rentrons en ce qui concerne nos droits aux congés, et c'est tant mieux ! Encore faut-il avoir un(e) remplaçant(e) ! Mais nous en ressortons bien vite quand il s'agit de droits aux assedics ! ! ! Pour

la simple et bonne raison que nous travaillons 24h/24 alors que la loi française l'interdit ! ! Nous demandons à cotiser comme tout travailleur afin d'avoir droit au chômage. Car, nous ne sommes pas considérés comme des salariés, pourtant nos salaires sont bien déclarés aux impôts ! Il y a là quelques paradoxes que j'aimerais bien qu'on m'explique ! Pas vous ?

Pour conclure, je dirais qu'il y a encore du travail afin de faire accepter aux décisionnaires, l'idée que l'accueil familial à de beaux jours devant lui, à condition que les accueillants soient reconnus comme des professionnels, ce qu'ils sont ! Et je suis portée à croire que la grande majorité des accueillants choisissent ce métier par vocation. Alors, tournons-nous vers l'avenir, et améliorons ce métier qui est principalement fait d'amour.

Claribel GIRBELLE, Présidente.